



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/042/INF-SPORTS

SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

OBJET : INFRASTRUCTURES – SPORTS

Espace « bar restaurant » du Club house - Complexe sportif du Prunello – Convention de mise à disposition – Tarification.

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois d'avril à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 avril 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Joëlle DA FONTE ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Absents : Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI à Xavière MERCURI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Jean-Marc ANDREANI à Joseph TAFANI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué à la promotion des activités sportives et physiques dans la commune, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de développement et d'amélioration des installations sportives, la Commune de Porto-Vecchio a construit un complexe sportif au lieu-dit Prunello au sein duquel elle a créé un espace bar-restaurant de type « club house ».

La Commune souhaite mettre à disposition cet espace bar-restaurant de type « club house » au public pour l'organisation de manifestations publiques ou privées dans le cadre d'une convention de mise à disposition et selon les tarifs suivants :

DÉSIGNATION DES LOCAUX ET NATURE DE LA DEMANDE	TARIFS				CAUTION
	1/2 journée	1 journée	2 ^{ème} journée	Utilisation de la cuisine : 100 € en plus	
Réceptions, repas (en journée ou en soirée)					
Demandes formulées par des associations	100,00 €	150,00 €	90,00 €	+ 100,00 €	1.500,00 €
Demandes autres que par des associations	150,00 €	200,00 €	150,00 €	+ 100,00 €	
Formation, réunions, conférences et assemblées générales					
Demandes formulées par des associations	50,00 €	75,00 €	50,00 €	+ 100,00 €	1.500,00 €
Demandes autres que par des associations	100,00 €	150,00 €	100,00 €	+ 100,00 €	
Ateliers hebdomadaires à teneur culturelle (pas de pratique sportive)					
Demandes formulées par des associations	50,00 €	75,00 €	50,00 €	+ 100,00 €	1.500,00 €
Demandes autres que par des associations	100,00 €	150,00 €	100,00 €	+ 100,00 €	
Manifestations à caractère caritatif, social ou humanitaire					
	Gratuit	Gratuit	Gratuit		1.500,00 €

Les associations de la Commune bénéficieront lors d'une première demande d'une gratuité de la mise à disposition. Les demandes ultérieures seront, quant à elles, tarifées à prix préférentiel prévoyant une réduction de 50 %.

Il est précisé que la location est offerte gratuitement aux associations de la Commune exerçant leurs activités au bénéfice de la population de Porto-Vecchio dans le cadre d'une manifestation à caractère caritatif, social ou humanitaire ouverte au public à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le principe de cette démarche.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 10 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de mise à disposition de l'espace restaurant de type « club house » au public, ainsi que le projet de convention de mise à disposition et de règlement d'utilisation (ci-annexés).

ARTICLE 2 : d'approuver la tarification de mise à disposition de l'espace restaurant de type « club house » au public :

DÉSIGNATION DES LOCAUX ET NATURE DE LA DEMANDE	TARIFS				CAUTION
	1/2 journée	1 journée	2 ^{ème} journée	Utilisation de la cuisine : 100 € en plus	
Réceptions, repas (en journée ou en soirée)					
Demandes formulées par des associations	100,00 €	150,00 €	90,00 €	+ 100,00 €	1.500,00 €
Demandes autres que par des associations	150,00 €	200,00 €	150,00 €	+ 100,00 €	
Formation, réunions, conférences et assemblées générales					
Demandes formulées par des associations	50,00 €	75,00 €	50,00 €	+ 100,00 €	1.500,00 €
Demandes autres que par des associations	100,00 €	150,00 €	100,00 €	+ 100,00 €	
Ateliers hebdomadaires à teneur culturelle (pas de pratique sportive)					
Demandes formulées par des associations	50,00 €	75,00 €	50,00 €	+ 100,00 €	1.500,00 €
Demandes autres que par des associations	100,00 €	150,00 €	100,00 €	+ 100,00 €	
Manifestations à caractère caritatif, social ou humanitaire					
	Gratuit	Gratuit	Gratuit		1.500,00 €

ARTICLE 3 : que la location est offerte gracieusement aux associations de la Commune exerçant leurs activités au bénéfice de la population de Porto-Vecchio dans le cadre d'une manifestation à caractère caritatif, social ou humanitaire ouverte au public à titre gratuit.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la signature et à la mise en œuvre de ladite convention.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



(Handwritten signature in blue ink)